**29ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(15 - 26 janvier 2018)**

**Burundi**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 18 janvier 2018 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier la délégation du Burundi pour la présentation de son rapport.

La ratification le 18 octobre 2013 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées constituent des évolutions positives depuis le dernier EPU. Mais la situation des droits de l'homme au Burundi s'est fortement détériorée depuis 2015 et les libertés fondamentales sont en net recul.

La France recommande donc au Burundi:

* De cesser les violations graves des droits de l'Homme notamment dans un contexte d'impunité et de manque d'indépendance de la justice, dont les atteintes au droit à la vie, les exécutions extrajudiciaires, les arrestations et les détentions arbitraires, les disparitions forcées ;
* De lutter contre l'impunité des auteurs de crimes graves contre les droits de l'Homme ;
* De veiller au respect du droit à la liberté d'expression, notamment en faveur de la presse indépendante et des défenseurs des droits de l'Homme ;
* De garantir le respect des libertés d'association, de réunion et de manifestation notamment pour les défenseurs des droits de l'Homme./.